

3.10 France

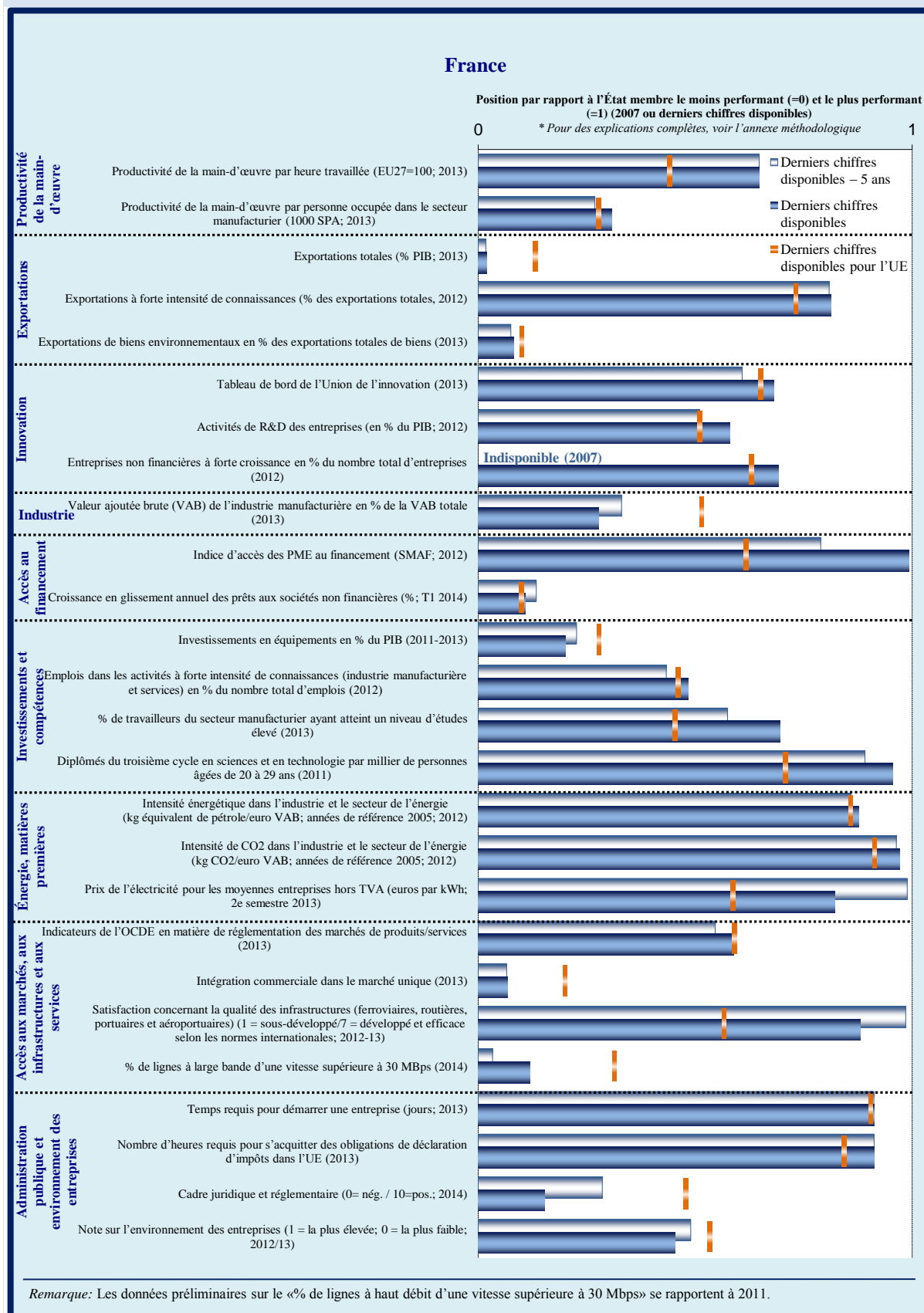
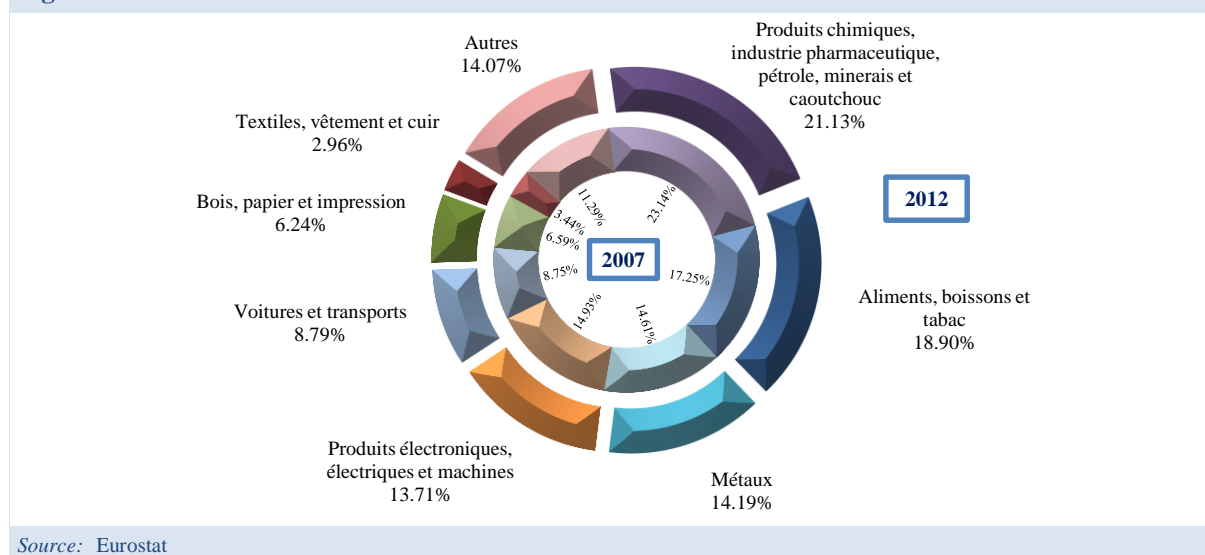


Figure 3.10.2: Secteurs manufacturiers — France



3.10.1 Introduction et performances

Ces dernières années, la compétitivité de l'industrie manufacturière a été ébranlée à la fois par des facteurs coûts et hors coûts, alors que les exportations se sont maintenues à niveau. En 2013, le PIB a augmenté de 0,3 %, le chômage est monté à 10,3 % et la dette publique a atteint 93,5 % du PIB. La contribution de l'industrie manufacturière à l'économie française est passée de 11 % en 2008 à 10,25 % en 2012 et est inférieure à la moyenne de l'UE (15,3 %). En ce qui concerne la ventilation par secteur, la France est spécialisée dans les biens et services entrant dans la catégorie d'innovation de niveau moyen à élevé, dans des industries axées à la fois sur la technologie (aérospatiale, pharmaceutique, etc.) et sur le marketing (luxe, cosmétiques, etc.). En comparaison avec les autres États membres, la France est moins spécialisée dans les secteurs à niveau élevé d'innovation tels que l'électronique et le matériel informatique.

Alors que la productivité du travail était supérieure de 15,4 % à la moyenne de l'UE en 2012, l'augmentation des coûts salariaux a miné la rentabilité des entreprises industrielles françaises, réduisant leur capacité à investir et à produire du haut de gamme. L'excédent brut d'exploitation des entreprises manufacturières a chuté à 28,9 % de la valeur ajoutée en 2012, alors que la part de marché de la France pour les exportations mondiales de marchandises s'est stabilisée à 3,1 % au cours des deux dernières années, soit une baisse par rapport aux

4,7 % de 2000. La France n'a pas réduit l'écart vis-à-vis des États membres les plus performants en termes d'innovation, bien que l'intensité de la R & D ait atteint 2,29 % en 2012, avec un taux de croissance annuel moyen de 1 % sur la période 2010-2012.

En 2014, le gouvernement a placé la compétitivité au centre de sa politique économique. Il a annoncé une réduction de 20 milliards d'EUR du coût du travail par l'intermédiaire d'un crédit d'impôt, et des mesures visant une réduction supplémentaire de 10 milliards d'EUR d'ici à 2017. Le gouvernement prévoit également de réduire la fiscalité des entreprises et de donner un nouvel élan à la modernisation de l'administration publique et à l'amélioration de l'environnement des entreprises. En outre, une nouvelle stratégie de politique industrielle a été mise au point, le crédit d'impôt sur les activités de recherche a été maintenu et de nouveaux fonds ont été alloués pour promouvoir l'innovation. Ces réformes sont en cours et pourraient porter leurs fruits en termes d'amélioration de la compétitivité à long terme.

3.10.2 Accès au financement et à l'investissement

La France fait partie des pays les mieux placés en termes d'accès au financement par l'emprunt pour les petites et moyennes entreprises (PME) et se situe au-dessus de la moyenne pour ce qui est du financement par fonds propres. Le système bancaire français a plutôt bien résisté à la crise financière en

raison de la résilience et de la bonne capitalisation des banques. La création en 2013 d'une institution unique (Bpifrance) chargée de gérer les fonds et garanties publics et de faciliter l'accès au financement peut encore améliorer ces résultats. L'investissement dans les équipements, en pourcentage du PIB, a chuté de 5,5 % sur la période 2011-2013 par rapport à 2006-2008, principalement en raison de la faiblesse de la demande et des attentes négatives des entrepreneurs.

Prêts bancaires

Les nouveaux crédits s'élevaient à 52 milliards d'EUR au troisième trimestre 2013, alors qu'ils avaient atteint un pic de 83 milliards d'EUR au premier trimestre 2008, en partie en raison du rééquilibrage en cours de la composition de la dette des sociétés non financières françaises. Les enquêtes réalisées par les banques et les PME indiquent que l'accès au financement est satisfaisant et font état d'une plus grande disponibilité du crédit pour les investissements en 2013. Cela s'explique essentiellement par une baisse de la demande de prêts, et les conditions de financement des fonds de roulement se sont détériorées en raison de la demande croissante et de l'encours important de la dette privée des entreprises. Le montant de l'encours de crédit aux PME en décembre 2013 était de 36,1 milliards d'EUR, soit une hausse de 0,5 % par rapport à 2012. La tendance des nouveaux crédits pour la période 2006-2012 est en baisse, malgré l'impact positif du «Médiateur du crédit», qui a aidé 4 077 entreprises ayant des problèmes de financement en 2012, avec un taux de réussite de 58 %.

Capital-risque et autres financements

Le gouvernement a adopté certaines mesures visant à améliorer les formes alternatives de financement et à éviter les éventuelles tensions liées à la forte dépendance structurelle du crédit et à la capacité d'autofinancement limitée des PME. Une plateforme de cotation en bourse dédiée a été créée et la mise en place de plateformes de financement participatif a été encouragée. Pour orienter les économies vers les entreprises, l'imposition des plus-values a été réduite et de nouveaux produits financiers ont été développés. Toutefois, la part de l'épargne des ménages directement investie dans l'industrie est faible. L'immobilier représente les deux tiers de l'actif des ménages, tandis que le reste est

principalement orienté vers des produits à court terme et à faible risque (fonds communs de placement, obligations d'Etat).

3.10.3 Innovation et compétences

L'intensité de la R & D est inférieure à l'objectif national de 3 %, principalement en raison de la composition sectorielle de l'économie, où les secteurs manufacturiers de moyenne-haute et haute technologie représentent une part relativement modeste et décroissante ⁽¹⁾. La faible intensité de la R & D dans le secteur privé explique en grande partie cet écart, puisqu'elle a atteint 1,5 % du PIB en 2012, contre un taux avoisinant ou dépassant les 2 % dans les pays les plus performants. Malgré l'érosion de la base industrielle en France, les dépenses des entreprises en R & D en prix courants ont augmenté de 22 % entre 2007 et 2012. Il se pourrait que les récents efforts du gouvernement en faveur de la R & D dans les entreprises y aient contribué.

Innovation

La France n'a pas rattrapé les pays les plus performants en matière d'innovation et reste parmi les suiveurs, avec des performances tout juste au-dessus de la moyenne de l'UE ⁽²⁾ en 2013. Ses forces relatives incluent les copublications scientifiques internationales, les doctorants non ressortissants de l'UE et la population ayant suivi un enseignement supérieur. Ses faiblesses relatives résident dans les dépenses d'innovation hors R & D, les marques communautaires et les exportations de services à forte intensité de connaissances ⁽³⁾.

Certaines mesures ont été prises par le gouvernement pour améliorer l'innovation en 2013. Le crédit d'impôt recherche (CIR) a été maintenu et un crédit d'impôt à l'innovation pour les PME a été mis en place. Les avantages fiscaux pour les jeunes entrepreneurs et les jeunes entreprises innovantes ont été renforcés et une nouvelle tranche de 12,5 milliards d'EUR du programme «Investissements d'avenir» a été créée, dont 1,7 milliard d'EUR pour l'innovation industrielle. La mise en œuvre des 34 plans de la

⁽¹⁾ Les secteurs de moyenne-haute et haute technologie représentaient 40 % de la valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière en 2010, soit une baisse de 4 % depuis 1999.

⁽²⁾ Source: tableau de bord de l'Union de l'innovation 2014.

nouvelle stratégie de politique industrielle a commencé, menée par des dirigeants d'entreprise. Le gouvernement a procédé à une réorientation de la politique sur les «pôles de compétitivité», visant à accroître leur impact en termes de croissance et d'emplois, tandis que le plan «France Très haut débit» devrait assurer l'accès des ménages français à une infrastructure à haut débit d'ici à 2017. De plus, la «nouvelle donne pour l'innovation» a été lancée. Elle se compose de quatre thèmes et de 40 actions, dont le «Concours mondial d'innovation», qui combine des outils de financement visant à encourager la commercialisation des nouveaux produits et services, et le programme «La French Tech», qui a pour but de structurer des «écosystèmes favorables» aux jeunes entreprises pour accélérer leur croissance et leur rayonnement international. En outre, la stratégie vise à rendre le transfert de technologie plus efficace, avec des mesures visant à promouvoir l'entrepreneuriat dans les universités, à accroître l'efficacité du financement public et à réduire le risque de chevauchements et de doubles emplois.

Ces mesures devraient avoir un effet positif sur l'innovation dans les années à venir. Cependant, la cohérence et l'impact des ressources destinées à stimuler les investissements des entreprises en R & D et les performances en matière d'innovation n'ont été que partiellement surveillés et évalués, ce qui a miné le potentiel de la stratégie d'innovation de la France.

Compétences

Le système éducatif et le pourcentage de diplômés de l'enseignement supérieur dépassent la moyenne de l'UE. Néanmoins, les inquiétudes concernant l'inadéquation des compétences et la faible participation des adultes à l'apprentissage tout au long de la vie (5,7% en 2012) ne doivent pas être sous-estimées.

Le gouvernement a pris deux grandes initiatives à cet égard: la réforme de l'enseignement supérieur et la réforme de la formation professionnelle. La première vise à améliorer l'employabilité des chercheurs, les relations entre le monde universitaire et l'industrie, et l'efficacité de la gestion dans les établissements

universitaires. La deuxième transfère la responsabilité de l'apprentissage tout au long de la vie au niveau régional, clarifie la gouvernance globale du système et consacre davantage de fonds aux demandeurs d'emploi et aux entreprises de moins de 10 salariés. En outre, elle prévoit la création d'un compte de formation individuel qui devrait faciliter l'accès à la formation, particulièrement difficile pour les travailleurs âgés et peu qualifiés ainsi que pour les chômeurs.

Par ailleurs, des mesures spécifiques ont été prises pour promouvoir l'apprentissage, car le nombre de nouvelles recrues a connu une baisse de 8,1 % par rapport à 2012, ce qui est en totale contradiction avec l'engagement du gouvernement qui s'était fixé un objectif de 500 000 apprentis au plus tard en 2017.

3.10.4 Énergie, matières premières et durabilité

Utilisation et prix de l'énergie

Avec un taux d'émissions par habitant de 8,2 tonnes de CO₂ par an, la France est l'un des pays industrialisés dégageant le moins d'émissions, et les entreprises bénéficient d'un prix de l'énergie inférieur à la moyenne de l'UE. La part de l'énergie provenant de sources renouvelables est passée à 13,4 % de la consommation finale brute en 2012, ce qui est inférieur à la moyenne de l'UE (14,1%) mais en adéquation avec la trajectoire prévue pour atteindre l'objectif de 23 % fixé pour 2020.

Le gouvernement s'est engagé à améliorer l'efficacité énergétique et à atteindre l'objectif d'une baisse de 17,4 % de la consommation finale d'énergie. Il a adopté une série de mesures destinées aux secteurs industriel et tertiaire qui comprennent des incitations financières, des dispositions réglementaires et un soutien en matière d'information et d'audits. En 2013, différentes mesures ont été adoptées pour accélérer le passage aux énergies renouvelables et accroître leur part dans la consommation d'énergie.

Un certain nombre de projets d'infrastructure sont en cours pour améliorer le réseau énergétique et renforcer l'interconnexion électrique de la France avec les pays voisins. De même, le réseau de gaz est en cours de renforcement et les projets amorcés devraient permettre d'améliorer l'interconnexion, en

(³) Voir la communication de la Commission intitulée «Recherche et innovation comme sources de croissance renouvelée» [COM(2014) 339 final].

particulier avec la Belgique et l'Espagne, d'ici à 2015.

Autres questions liées à la durabilité

La taxe sur la mise en décharge est actuellement faible par rapport à d'autres États membres, ce qui réduit les incitations au recyclage. Un certain nombre de réformes sont considérées comme faisant partie de la «deuxième feuille de route pour la transition écologique» définie en septembre 2013. Cependant, il reste à définir et à mettre pleinement en œuvre des mesures concrètes, et il semblerait que de plus amples efforts s'imposent pour accroître la part des matériaux recyclés et les incitations à réduire les déchets.

3.10.5 Accès aux marchés, aux infrastructures et aux services

Marché unique

Des restrictions à l'accès et à l'exercice des professions dans le secteur des services persistent et minent le potentiel de croissance du secteur, qui est essentiellement composé de PME et qui représente 14 % du PIB français et 14,6 % des emplois. Les lourdeurs réglementaires concernent notamment la forme juridique, la structure de l'actionariat, les quotas et les restrictions territoriales. L'exercice de simplification lancé en novembre 2013 est l'occasion de réformer les règles dans les services; à ce jour, les restrictions ont été assouplies pour un nombre limité de professions et des obstacles subsistent dans le secteur de la santé, des professions juridiques et des services de taxi.

Le gouvernement s'est engagé à améliorer l'environnement compétitif grâce à la «loi de modernisation de l'économie» et grâce à des mesures telles que l'assouplissement des exigences de capital pour les comptables ou la levée de l'interdiction du démarchage pour les juristes. La loi récemment adoptée sur la protection des consommateurs réduit les restrictions dans certains secteurs et introduit un mécanisme de recours collectif susceptible de stimuler la concurrence. Toutefois, aucune évaluation horizontale de la nécessité et de la proportionnalité des restrictions imposées aux professions réglementées n'a été effectuée jusqu'à présent.

Dans le secteur du commerce de détail, qui représente 4,3 % du PIB et 7,5 % des emplois, les exigences concernant l'ouverture des commerces ont été réformées moyennant la simplification de la procédure d'octroi des autorisations, alors que l'interdiction de la «vente à perte» continue à avoir un impact négatif sur la concurrence et sur les consommateurs. Les exigences restrictives affectent la structure du marché dans le secteur de l'épicerie de détail, déjà fortement concentré.

Internationalisation

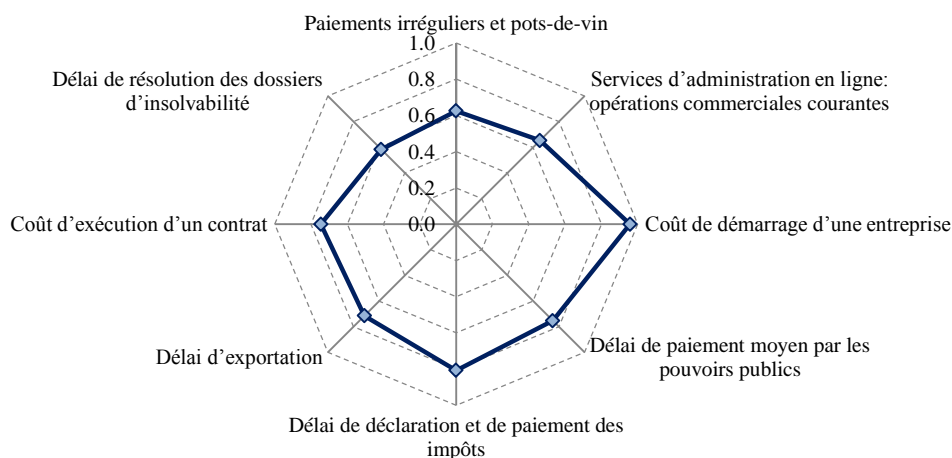
La compétitivité de l'industrie manufacturière est minée par la taille relativement petite et la faible rentabilité des entreprises, notamment en raison de la lourde charge fiscale pesant sur le travail, qui a atteint 26,6 % de la valeur ajoutée en 2012 ⁽⁴⁾ et qui est l'une des plus élevées de l'UE. Les sociétés non financières sont parmi les moins rentables de l'UE en termes d'excédent brut d'exploitation, après avoir subi une baisse de 3 % depuis 2008, et l'entreprise moyenne comptait 5,8 employés en 2012, contre 6,4 en moyenne dans l'UE. Ces caractéristiques entravent leur capacité à investir et à s'engager dans des activités d'exportation.

Le gouvernement s'est engagé à renforcer la capacité des entreprises à faire face à la concurrence sur les marchés internationaux, en réduisant les coûts de main-d'œuvre et les impôts des entreprises et en élaborant une stratégie globale visant notamment à encourager l'internationalisation des PME. Cette stratégie allie la rationalisation et l'amélioration des instruments financiers, moyennant la création du label «Bpifrance Export», à une promotion renforcée des produits et services nationaux.

Services aux entreprises et industries de réseau

Les barrières à l'entrée dans les secteurs du transport et de l'énergie continuent d'entraver le bon fonctionnement du marché. La France n'a pas ouvert son marché intérieur du transport ferroviaire de passagers à la concurrence, excepté pour les services internationaux. Une réforme du système ferroviaire a été lancée pour accroître sa viabilité financière, au risque de restreindre l'accès au réseau pour les autres opérateurs.

⁽⁴⁾ Source: Eurostat – Prélèvements fiscaux et sociaux/valeur ajoutée, sociétés non financières et sociétés financières, 2012.

Figure 3.10.3: Profil global de l'administration publique — France

Note: Les valeurs ont été classées de telle sorte que les meilleurs résultats (État membre) correspondent à 1 et les moins bons à 0.

Source: Doing Business – Groupe de la Banque mondiale; Intrum Justitia; OCDE; Forum économique mondial; Commission européenne.

Des progrès ont été réalisés dans la suppression progressive des tarifs réglementés de l'électricité et du gaz pour les clients non résidentiels et dans le développement d'interconnexions. Toutefois, la concentration du marché, tant au niveau du commerce de gros que de celui de détail, reste importante et la décision de reporter l'appel d'offres sur les concessions hydroélectriques, qui représentent environ 20 % de la capacité électrique totale installée, est une occasion manquée d'attirer les investissements et de stimuler la concurrence.

Infrastructure

La faible capacité des liaisons transfrontalières, tant pour le fret que pour le transport de passagers, notamment avec l'Espagne et l'Italie, représente une contrainte pour la compétitivité française. En outre, les ports affichent des résultats inégaux et ne sont pas exploités à leur plein potentiel, ce qui limite leur contribution à la croissance.

3.10.6 Administration publique et environnement des entreprises

Selon le rapport Doing Business 2014 de la Banque mondiale, la France se classe 38^e à l'échelle mondiale et 16^e dans l'UE, soit un recul de trois places par rapport à 2013. Il est possible d'améliorer considérablement l'environnement des entreprises, qui est perçu comme un fardeau pesant sur le potentiel de croissance et d'exportation des PME.

Leur performance globale est amoindrie par le nombre de procédures administratives à respecter pour s'acquitter des taxes et faire enregistrer la propriété, par l'instabilité de la législation et par les nombreuses réglementations associées aux limites de taille, qui réduisent les incitations à la croissance des PME.

Les procédures et les coûts de création d'une entreprise semblent favorables par rapport à la moyenne de l'UE, de même que les coûts d'exécution des contrats. Le test PME, qui consiste à analyser les effets d'une proposition législative sur les PME, a été partiellement appliqué sous forme d'exercice pilote, alors que son application systématique pourrait permettre un meilleur ciblage et une meilleure coordination des nouvelles mesures en faveur de la compétitivité.

Modernisation administrative

Le gouvernement s'est engagé à appliquer une stratégie de décentralisation. Celle-ci vise à simplifier l'administration publique par une meilleure coordination des actions de l'administration centrale avec les institutions locales et par la détermination des responsabilités pour la mise en œuvre des réformes. Le développement d'un point de contact unique français est une priorité et les données les plus récentes sur l'utilisation de cet outil sont encourageantes. Toutefois, l'accessibilité pour les prestataires de services d'autres États membres est difficile et le nombre de procédures pouvant être

réalisées en ligne doit être augmenté. Le recours à la passation électronique de marchés publics est relativement faible, car nombre de régions, départements et villes disposent de leurs propres systèmes qui, bien souvent, ne sont pas interopérables.

Allègement du fardeau administratif

Un cadre d'action global visant à alléger le fardeau administratif a été lancé, avec la nomination d'un ministre chargé de la réforme de l'État et de la simplification ainsi que la création d'un comité de simplification de l'entreprise. La mise en œuvre du «choc de simplification» a conduit à l'adoption de la loi visant à «simplifier et sécuriser la vie des entreprises» et à la création d'un conseil national, qui a présenté 50 mesures prioritaires en avril 2014. Deux lois ont été adoptées pour simplifier les relations avec l'administration publique et permettre au gouvernement de légiférer par ordonnance dans un certain nombre de domaines liés à l'environnement des entreprises. D'autres mesures encourageantes sont en cours d'adoption, dont les principes du «dites-le nous une fois» et de l'«accord tacite» dans la correspondance avec l'administration publique, et la facilitation des déclarations sociales pour les petites et microentreprises.

Facilitation du paiement des impôts

Le nombre des impôts payés par les entreprises est élevé et les procédures sont complexes. La charge fiscale administrative devrait être réduite dans le cadre de la révision en cours de la politique fiscale. Un certain nombre de taxes visant les petits marchés de niche et comportant de faibles rendements ont été identifiées, mais, jusqu'à présent, aucune action concrète n'a été entreprise pour régler définitivement ce problème.

3.10.7 Conclusions

Le programme de réformes publiques a pour enjeu central de rétablir la compétitivité de l'industrie. Les performances à l'exportation et les conditions du marché du travail se sont détériorées au cours des dix dernières années, même si les premières se sont stabilisées ces dernières années. Les investissements en R & D ont certes augmenté, mais n'ont pas permis de réduire l'écart par rapport aux pays de l'UE les

plus performants en matière d'innovation. Améliorer le faible taux de rentabilité des entreprises est une préoccupation majeure, car les faibles profits réduisent la capacité d'une entreprise à investir, à innover et à s'internationaliser, ce qui réduit son potentiel de croissance et sa capacité à créer des emplois.

Le gouvernement s'est engagé à atteindre cet objectif, aussi bien en matière de compétitivité-coûts que de compétitivité hors coûts. Il met en œuvre un certain nombre de mesures visant à réduire le coût de la main-d'œuvre, à améliorer l'accès au financement, à rationaliser l'intervention publique, à soutenir l'innovation, à encourager l'entrepreneuriat et à améliorer l'environnement des entreprises. D'autres mesures ont été annoncées pour les mois à venir, en particulier dans le domaine de la simplification administrative.

Les mesures annoncées semblent être cohérentes avec les objectifs ambitieux de la France en termes de compétitivité et d'innovation. Une meilleure coordination entre les différentes actions sur les facteurs coûts et hors coûts, par exemple grâce à des analyses d'impact ex ante et des évaluations ex post approfondies, pourrait assurer une répartition plus efficace des ressources publiques et maximiser l'effet bénéfique sur la croissance et la compétitivité.